

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE " BLANCHE CLASSIQUE"

Inscription : Union Sportive de la Blanche section MOTO  
Christophe CUCHE  
7 Rue CHAURAND  
04210 VALENTOLE

### ARTICLE 1

La section Moto de l'Union Sportive de la Blanche organise le 13 juillet 2014 de 9 heures à 20 heures 30 LA BLANCHE CLASSIQUE sur une distance de 6 km 900 sur une piste communale en circuit fermé (sans voie publique).

### ARTICLE 2

Ouverture des engagements : Les concurrents doivent être en possession d'une licence 2014, un permis de conduire correspondant à la cylindrée et ou le C.A.S.M. Seuls les licenciés Nationaux de la ligue de Provence compteront pour le classement cumulé général du Championnat. Les concurrents seront récompensés 3 premiers de chaque catégorie.

Le contrôle administratif sera mis en place le samedi de 16 heures à 20 heures et le dimanche de 7 h à 8 h 30 précise quartier BOULANGERE.

### ARTICLE 3

Catégorie: Un classement scratch sera établi

#### MOTOS

- 1) national 2T jusqu'à 85 cm<sup>3</sup>
- 2) 2T 125 cm<sup>3</sup> et 4 T jusqu'à 250 cm<sup>3</sup>
- 3) 2T au-delà des cylindrées précitées et 4T au-delà de 251 cm<sup>3</sup>
- 4) vétéran open
- 5) féminine

### ARTICLE 4

Pour qu'une catégorie soit retenue, il faut au moins cinq inscrits au départ conformément au Code Sportif, sinon ils seront rattachés à la catégorie la plus proche. Les licenciés nationales B et les licences à la journée pourront être récompensés dans le classement général ou selon les schémas des nationaux (par catégorie).

### ARTICLE 5

Contrôle technique : Les motos devront être conformes aux règles générales de la F.F.M. ainsi que les équipements des pilotes, il y a obligation d'avoir 3 plaques numéros 1 devant et 2 sur les cotés.

Un contrôle technique sera établi sur l'épreuve et des contrôles de conformités du bruit seront effectués dans le cadre des normes F.F.M.

Il est obligatoire pour cette épreuve de fournir un extincteur valide de 2 kg minimum et du tapis environnemental.

Les contrôles techniques se feront le samedi de 16 h 30 à 20 heures et le dimanche de 7 h 30 à 8 h 30 exclusivement.

### ARTICLE 6

Engagement: Pour les engagements de cette course il est obligatoire de s'inscrire par papier le formulaire d'inscription est disponible sur le site [www.usbseyne.com](http://www.usbseyne.com) ainsi que le règlement particulier de cette manifestation, les engagements devront nous être parvenus avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Passé cette date le Moto Club percevra un droit supplémentaire de 15 euros L'inscription devra parvenir au club avec le règlement pour être retenu. Le maximum de pilotes sera de 140.

Les droits de participation de cette manifestation sont de 70 euros.

### ARTICLE 7 :

Numéro de course : Les numéros sont dans l'ordre croissant des cylindrées et attribué lors de la première épreuve à l'année  
La catégorie 1 – de 1 à 49 2 - de 50 à 99 3 - de 100 à 299 4 - de 300 à 499 5 – de 500 à 549 6- de 550 à 574  
7 - de 575 à 599.

#### ARTICLE 8 :

Les points attribués à l'issue de notre épreuve seront celle en vigueur dans le championnat a savoir :

1) 25 pts, 2) 20 pts, 3) 16 pts, 4) 13 pts, 5) 11 pts, 6) 10 pts, 7) 9 pts, 8) 8pts, 9) 7 pts, 10) 6pts, 11) 5 pts, 12) 4 pts, 13) 3 pts, 14) 2 pts, 15) 1 pts.

#### ARTICLE 9 :

Parcours et restriction il présentera une dénivellation croissante et sans difficulté insurmontable.

Un total de 5 montées sera effectuée dont 2 essais (par exemple un non chronométré et la suivante chronométrée). Le classement se fait sur le meilleur temps absolu des trois montées chronométrées de l'après midi en cas d'égalité, la dernière montée sera décisive. Une troisième montée chronométrée est prévue si aucun incident de course ne se présente, et si les horaires sont scrupuleusement respectés

Le chronométrage se fera par cellule ou manuellement. Il y aura un nombre de commissaire de piste suffisant pour couvrir la distance relayée par des motos suiveurs et en tant que commissaire mobile

Restriction: les doubles montées, le changement de cylindrée et le cumul de catégorie sont interdits.

**Les caméras embarquées sur les motos ou casques seront autorisées uniquement pour les essais libres**

#### ARTICLE 11

Tout pilote ne suivant pas le parcours et surpris, à couper le circuit sans revenir au point initial sera disqualifié de l'épreuve. Tous pilotes surpris lors d'entraînement sauvage avant et après l'épreuve sera **exclu définitivement** de toute manifestation organisée par la Section Moto de l'Union Sportive de la Blanche.

#### ARTICLE 12 Démonstration Educatif

Les pilotes éducatifs ne seront acceptés que s'ils soient titulaires des licences NJ 1, NJ2, en fonction de leur âge ils pourront être engagés sur notre épreuve. Aucun classement ne sera établi. Le droit d'engagement est de 30 euro. Ils seront soumis au même contrôle technique et administratif

#### ARTICLE 13

Les réclamations se feront selon le processus du code sportif de la FFM. Les pilotes prenant part au Championnat ou seulement à cette épreuve sont censés connaître le présent règlement.

#### ARTICLE 14 Horaire de Course

De 8 h 30 à 10 heures montée d'essai

De 10 h 30 à 12 heures montée chronométrée qualificative

De 12h 30 à 14 heures 1<sup>er</sup> montée de course chronométrée

De 14 heures à 15 h 30 2<sup>ème</sup> montée de course chronométrée

De 15 heures 45 à 18 heures 3<sup>ème</sup> montée de course chronométrée

De 18h 30 à 20 heures Super finale

Remise des prix à partir de 19h 30

Nous mettons en place la formule suivante 5 montées de course chronométrée, dont une qualificative

En fin de journée nous effectuerons une super finale du type Enduro Cross ou les cinquante meilleurs résultats concourront.

#### DEROULEMENT DE LA SUPER FINALE

Sur un tracé mis en place par Benoît FORTUNATO se déroulera la super finale

5 manches de 10 pilotes durée 7 minutes les 2 premiers sont qualifiés pour la finale

3 manches de repêchage durée 5 minutes les 2 premiers sont qualifiés pour la finale

Finale de 8 minutes avec les seize pilotes qualifiés lors des manches

#### ARTICLE 15 OFFICIEL

Officiel de l'épreuve

##### Directeur de course et adjoint

M CUCHE Christophe  
MGIRAUDO J Marc

ODC 007595  
OFF 011610

##### Commissaire Technique

M GERMAIN Florent

OFF 262117

##### Chronométrage

Madame GIRAUDO Janine

OFF 011611

Commissaire Sportif

Madame ATTIA Céline  
Monsieur DINIZ LOBO Jorge  
M DUARTE MACHADO Tonio

OFF  
OFF 259214  
OFF 241151

Commissaire de piste

Monsieur Pierre DOL  
Monsieur TURREL André  
Monsieur MARTINELLI Clément  
Mademoiselle TURREL Pascaline  
Monsieur José GONCALVES  
Monsieur Gérard TRON  
Madame GIORDANO Muriel

OFF 008873  
OFF 241157  
OFS 240239  
OFF 241156  
OFF 242725  
OFF 247727  
OFF 267928

ARTICLE 16

Une assurance couvrant la manifestation est contractée auprès de J DUMONCEAU AXA à Digne les BAINS.

ARTICLE 17

Un médecin Urgentiste du Cabinet médical de SEYNE LES ALPES et un véhicule de type A des Ambulances de la Blanche assureront la sécurité avec des secouristes de l'A.D.C.P. 04 au nombre de six et d'une ambulance type A

ARTICLE 18

Le parc coureur est une prairie permanente, nous mettrons en place une signalisation qui séparera le parc coureur et le parking public.

ARTICLE 19

Un îlot de tri sélectif sera mis en place sur le site de la Boulangère, une aire de camping car, étant installé nous mettrons à disposition des jetons pour les pleins et vidanges des cuves des Campings Car.

Le Président de la section MOTO  
Benoît TURREL

VISA L.M.R.P.

*Le secrétaire pour le président*

VISA F.F.M N°

*U.S.B.*  
Section MOTO  
04140 SEYNE LES ALPES

Coordinateur en Préfecture

Christophe CUCHE en qualité de directeur de Course  
7 rue CHAURAND  
04210 VALENTOLE  
[cuhe.christophe@orange.fr](mailto:cuhe.christophe@orange.fr)  
tel 06 50 30 99 97